

# Etes-vous prêt pour la facture QR ?

Vous pourrez **facturer au moyen de la facture QR à partir du 30 juin 2020**

Ce mémento s'adresse aux clients qui créent les factures avec un logiciel de facturation. Si vous n'imprimez pas vous-même les bulletins de versement UBS, mais que vous les commandez chez nous, vous trouverez des informations complémentaires ici. Si vous souhaitez utiliser les factures QR à l'avenir, votre logiciel doit y être préparé.



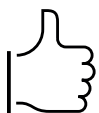
## A quoi ressemblera la nouvelle facture QR ?

Elle sera disponible en **trois variantes** :

1. IBAN QR avec référence QR
2. IBAN avec référence créateur
3. IBAN sans référence

## Toutes les variantes ont les propriétés suivantes :

- Avec ou sans possibilité de communiquer
- Avec ou sans informations sur la facture
- Le montant et les informations du payeur peuvent être complétés manuellement s'ils ne sont pas imprimés
- Paiement en CHF et EUR via tous les canaux actuels



## Quels avantages la facture QR vous apporte-t-elle en tant qu'émetteur de la facture ?

- Meilleure qualité grâce à des données numériques davantage structurées permettant de prédéfinir automatiquement et entièrement l'ordre de paiement électronique par le code QR.
- Soutien de vos clients qui, grâce aux informations supplémentaires de la facture, peuvent intégralement automatiser des chaînes de processus créditeurs entières.
- Messages camt ISO 20022 avec tous les détails pour l'harmonisation parfaite des débiteurs



## La facturation doit-elle être adaptée jusqu'au 30 juin 2020 ?

- Non : Il y aura une **phase transitoire pendant laquelle il sera possible** d'utiliser la facture QR et les bulletins de versement en parallèle. La date finale pour la fin des bulletins de versement n'est pas encore définie.



## Que doit pouvoir votre logiciel pour l'utilisation de factures QR ?

- Votre logiciel doit pouvoir exécuter les règles pour la création de la facture QR conformément aux Implementation Guidelines.
- Pour l'harmonisation électronique de vos postes ouverts, votre logiciel doit pouvoir recevoir les messages camt d'UBS.



## Informations complémentaires sur le nouveau trafic des paiements suisse.

L'aperçu actuel de la planification figure sur le site Web [qr-facture.ch](http://qr-facture.ch). Sur notre site Web [ubs.com/qr-facture](http://ubs.com/qr-facture), vous trouverez de nombreuses informations sur le changement (calendriers, check-lists et aperçu du logiciel) ainsi que le lien vers notre plateforme de test ISO.